



Question 8/1: Etablissement d'un organe de réglementation indépendant

COMMISSION D'ÉTUDES 1

ORIGINE: ARGENTINE

TITRE: ORGANE DE RÉGLEMENTATION

1 Compte tenu de la multiplication des prestataires et de l'ouverture à la concurrence, il a fallu établir des règles du jeu et assurer l'indépendance des prestataires de service, de l'organe chargé de l'élaboration et de l'application de ces règles. Les principaux sujets de préoccupation à cet égard ont été les suivants:

- 1) Indépendance de l'organe de réglementation.
- 2) Compétences de l'organe de réglementation en matière de faisabilité technique, d'adéquation économique et d'équité juridique de ses décisions.
- 3) Procédures publiques et transparentes et participation des intéressés à la prise de décisions.

2 Les principales fonctions des autorités en la matière ont trait à la défense de la concurrence, les litiges dans ce domaine devant être réglés par des moyens juridictionnels (de la justice et/ou de l'administration).

3 Le contrôle des contenus, la garantie de la propriété des contenus et les moyens de garantir la liberté d'information et la liberté de la presse poseront d'autres problèmes, aussi nouveaux que divers.

4 La définition des normes techniques et l'administration des ressources rares comme le spectre radioélectrique sont toujours très importantes et ont une influence directe sur les possibilités d'ouverture effective à la concurrence .

FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE DE RÉGLEMENTATION

1 Indépendance de l'organe de réglementation

1.1 Indépendance:

- a) vis-à-vis de l'arbitraire politique
- b) vis-à-vis des intérêts particuliers

1.2 Instruments de l'indépendance:

- a) autonomie budgétaire
- b) compétences requises
- c) stabilité des fonctions
- d) salaires du marché

1.3 Objectifs éventuels d'un organe de réglementation indépendant:

1.3.1 Défense de l'intérêt public

1.3.2 Diffusion des télécommunications

1.3.3 Compétitivité internationale du pays

1.3.4 Egalité des usagers

1.3.5 Prix et qualité au niveau international

1.4 Mécanismes de désignation de l'organe de réglementation:

1.4.1 Désignation par le Gouvernement

- Avantages:

- Cohérence des politiques
- Pouvoir politique de l'organe de réglementation

- Inconvénients:

- Possibilité de conflits politiques
- Esprit de parti
- Influence de pouvoirs étrangers au marché des télécommunications

- Résultats:

- Les objectifs sont subordonnés au pouvoir politique
- Retards dans le développement
- Retards dans la suppression du monopole
- Processus irrégulier
- Instabilité

1.4.2 Autoréglementation des prestataires

- Avantages:

- Freins et contrepoids des entreprises
- Dépolitisation des décisions

- Inconvénients:
 - Impossibilité de privatiser la politique
 - Incohérence avec la politique officielle
 - Accords entre entreprises oligopolistiques
 - Atteinte éventuelle au droit de choisir du consommateur
 - Entraves et immobilisme dus à des pouvoirs de veto

1.4.3 Autres solutions

- Désignation politique en concertation avec des entreprises
- Désignation politique approuvée par l'organe législatif
- Division des pouvoirs de l'organe de réglementation:
 - a) Directeur exécutif politique
 - b) Tribunal de la concurrence semi-judiciaire
 - c) Pouvoir réglementaire politique sous réserve d'une consultation préalable obligatoire

2 **Compétences et pouvoirs de l'organe de réglementation**

2.1 Exécutifs ou administratifs:

- Administration du spectre radioélectrique
- Octroi de licences ou concessions
- Contrôle de la qualité de service
- Respect des obligations
- Application de normes (enforcement)

2.2 Législatifs ou réglementaires:

2.2.1 Avec la participation des entreprises

- Plans fondamentaux
- Homologation d'équipements et interfaces

2.2.2 Sous réserve d'une consultation

- Défense du consommateur
- Défense de la concurrence
- Réglementation de services
- Règles d'octroi de licences
- Règles d'appel d'offres

2.3 Juridictionnels:

- Différends relatifs à la concurrence entre prestataires
- Différends avec des usagers

3 Procédures à suivre par l'organe de réglementation

3.1 Procédures concernant la transparence et l'efficacité réglementaire:

- Importance de la consultation préalable
- Importance de la participation de l'intéressé
- Importance de la transparence
- Publication

3.2 Recours contre les décisions de l'organe de réglementation:

- Contrôle de l'arbitraire
 - Possibilité d'un amendement administratif
 - Possibilité d'une révision judiciaire. Limites.
-